info VESDRE

Trimestriel n°113 - juillet-septembre 2026

Bulletin de liaison du **Contrat** de **Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)



Hertogenwald - mai 2026 ©CRV

Editorial 2

Prévention et senibilisation
- Salon Inondéa 2026 3
- ModRec 2 4
- Suivi des PGRI 8
- Carte des projets clés 8

Aménagements Hydriques
- La prévention des inondations, cela se passe aussi en forêt ! 10

Wasserbauliche Anlagen
- Hochwasserschutz findet auch im Wald statt ! 10

Cours d'eau
- Les agents constatateurs environnementaux 14

Agenda 16

Editorial

En cette période anniversaire des terribles événements de 2021, sans délaisser nos autres missions évidemment, le sujet des inondations continue à nous occuper et nous préoccuper quotidiennement. C'est ainsi que comme le précédent, ce numéro de l'InfoVesdre est en très grande partie consacré à la prévention et la sensibilisation sur cette thématique : salon Inondéa, aménagements hydriques en forêt, étude Modrec 2, Plans de Gestion du Risque d'Inondation, carte des projets clés de lutte contre les inondations.

On ne peut que le constater, le dérèglement climatique s'accélère, s'amplifie et cause des événements extrêmes et opposés : les inondations d'une part et la sécheresse d'autre part. Cette année, c'est à des canicules et à une sécheresse sans précédent que nous devons actuellement faire face, avec pour conséquence notable le terrible incendie des Fagnes qui fait rage notamment dans notre bassin. Nos cours d'eau ne sont pas épargnés par cette sécheresse. Les très faibles niveaux d'eau et la forte diminution du débit entrainent en effet une augmentation de la concentration des polluants, une augmentation de la température de l'eau, une diminution de la quantité d'oxygène dans l'eau et la prolifération de cyanobactéries. Cela met toute la vie aquatique générale en grande difficulté, avec une mortalité piscicole à certains endroits.

Soulignons que, en infiltrant l'eau de pluie dans les sols en amont des bassins et en ralentissant le ruissellement, les aménagements et autres actions qui permettent de lutter contre les inondations jouent également un rôle pour réduire les effets de la sécheresse, tant pour l'agriculture, que pour les cours d'eau ou les forêts. Une considération globale, systémique du cycle de l'eau s'impose donc. Car ne l'oublions pas : l'eau, c'est la vie ! Des choses ont été réalisées, mais il reste encore beaucoup à repenser, à engager et à faire pour se prémunir des effets du dérèglement climatique. Et cela doit passer par l'engagement de tous : décideurs, acteurs et citoyens !

Florence Hauregard
Coordinatrice du CR Vesdre



Le "*Guide d'Autodiagnostic de mon habitation*"
est maintenant disponible (en quantité limitée) auprès de votre administration communale.

Vous le retrouvez également en version pdf sur le site EDIWAL du Service Public de Wallonie en scannant ce QR code →

Inondéa 2026 :
Deux jours pour mieux comprendre et prévenir les inondations

Les **11 et 12 octobre** prochains, le **salon Inondéa** se tiendra au **Val-Benoît à Liège** pour une nouvelle édition entièrement consacrée à la prévention des inondations et à la résilience des territoires wallons.

Destiné au grand public, aux élus, aux professionnels et aux acteurs de la gestion des risques, Inondéa propose un espace d'information et d'échanges unique en Wallonie. **Au programme :** conférences, rencontres avec des experts et découverte de solutions concrètes pour mieux réduire la vulnérabilité des habitations et adapter nos territoires aux défis climatiques.

Plus de 30 exposants seront présents pour informer, conseiller et présenter des initiatives innovantes en matière de prévention, d'aménagement du territoire, de gestion des rivières et de reconstruction résiliente. Le salon accueillera notamment des entreprises spécialisées proposant des dispositifs de protection tels que les batardeaux, barrières anti-inondation, systèmes de pompage.



Face à la multiplication des événements climatiques extrêmes, Inondéa se veut un lieu de sensibilisation, de partage d'expériences et de mobilisation collective pour construire une Wallonie plus résiliente.

Entrée gratuite
Informations et programme : *www.inondea.com*

Conférences

Dimanche 11 octobre

11h - ***Ma maison est-elle en zone inondable ?***
Orateur : Sébastien Gailliez (Service Public de Wallonie - Direction des Cours d'Eau Non Navigable)

11h40 - ***Comment s'assurer face au risque inondation ?***
Oratrice : Amandine Poncin (Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté)

12h15 - ***Les aménagements pour protéger son habitat*** + *Espace de discussions entre riverains*.
Orateur : Chargés de mission " Résilience inondations " des Contrats de Rivière de Wallonie

14h - ***Reconstruire un bassin résilient : le cas de la vallée de la Vesdre***
Table-ronde avec médiateur

Lundi 12 octobre

10h30 - ***Climat et bassins versants : Plus jamais ça ?***
Orateur : Centre d'analyse des risques du changement climatique

11h15 - ***Implication citoyenne : retour d'expériences***
Orateurs : Ville de Limbourg et Ville de Liège

12h - ***Adapter nos villes à l'eau : l'exemple à Forest***
Orateur : Alain Mugabo (Échevin de la Commune de Forest)

13h - ***Innovations hydrologiques : la modélisation MODREC***
Orateurs : Marie Heymans (Contrat de Rivière Vesdre), Marc Drouguet (agriculteur et bourgmestre de Herve)

Inscription souhaitée pour les conférences du dimanche (11h et 14h) : *inondea@gmail.com*

ModRec 2, un projet qui se clôture pour le Contrat de Rivière Vesdre

Début 2025, le Contrat de Rivière Vesdre s'est vu confier par le Service Public de Wallonie - Agriculte Ressource Naturelle Environnement - Direction des Cours d'Eau Non Navigable une nouvelle mission : ModRec 2. De quoi s'agissait-il ? De mettre en pratique les résultats de l'étude hydrologique ModRec 1 réalisée par l'Université de Liège Gembloux Agro-Bio Tech en 2023-2024.

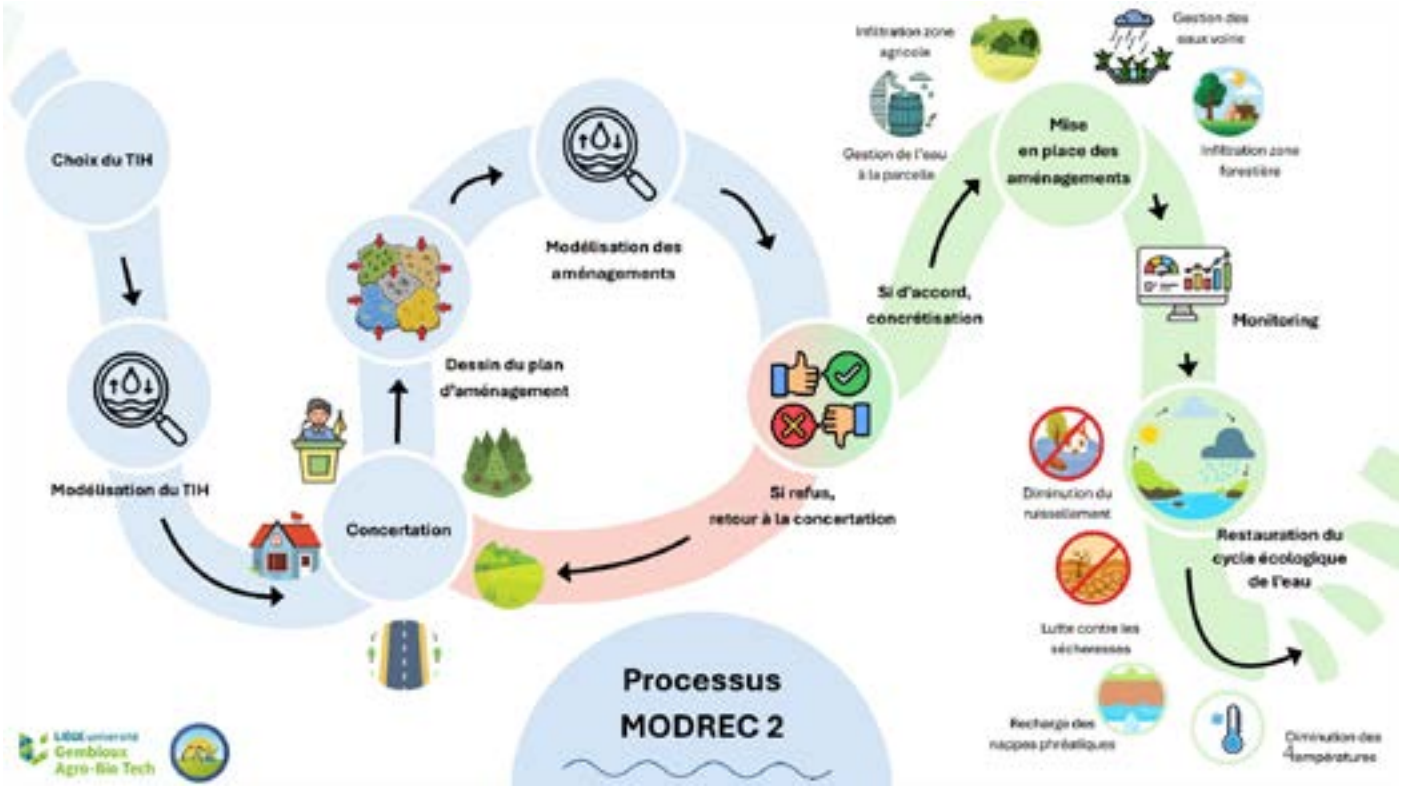
L'étude ModRec 1 était basée sur une modélisation de plusieurs bassins versants de la Vesdre. Le territoire a été reconstitué dans un modèle hydrologique qui rend possible l'évaluation de l'efficacité de différents aménagements fondés sur la nature (e.g., haies, …) sur l'infiltration et la temporisation de l'écoulement de l'eau de pluie. Plusieurs contextes ont été étudiés : le bassin versant de la Magne, représentatif d'un milieu rural (prairies et zones urbanisées), le bassin versant de la Helle, caractérisé par des sols tourbeux et le bassin versant de la Hoëgne, à majorité forestier.

Cette étude a mis en évidence plusieurs aménagements particulièrement efficaces. A titre d'exemple, la modélisation a montré que si des haies étaient implantées autour de toutes les parcelles cadastrales dans le bassin de la Magne, le pic de débit à l'exutoire pourrait être réduit jusqu'à 38% (dépendamment de la typologie de l'épisode pluvieux). À l'inverse, la restauration des zones tourbeuses, bien qu'essentielle pour la biodiversité, n'a pratiquement pas d'influence sur les inondations. En effet, les sols tourbeux sont des sols hydromorphes, c'est-à-dire déjà saturés en eau : ils ne peuvent donc pratiquement pas en stocker davantage.

Pour aller plus loin dans la lecture l'étude de ModRec1 : A.Degré, B. Guillaume, A. Michez, et al, « Modélisation hydrologique du bassin versant de la Vesdre - projet ModRec », 2024.
https://orbi.uliege.be/handle/2268/314437

Que sont les solutions fondées sur la nature ?

Ce sont des actions ou des aménagements qui augmentent la résilience du territoire face au changement climatique. Concrètement, il s'agit de petits aménagements végétalisés qui favorisent l'infiltration de l'eau de pluie : haies perpendiculaires à la pente, mares, noues d'infiltration, réduction de la taille des parcelles, diversification des cultures, etc. L'objectif est de ralentir l'écoulement de l'eau, de favoriser son infiltration dans le sol ou son utilisation par la végétation, et, à défaut, de retarder son arrivée vers l'aval.



Processus du projet ModRec 2

Des bassins pilotes

Ces résultats encourageants ont conduit au lancement de ModRec 2, avec pour objectif de les mettre en pratique.

ModRec 2 en quelques lignes :
Le projet a consisté à créer des " Territoires d'Inovation Hydrologique " (TIH). Sur de petits bassins versants, l'idée était de réunir les acteurs du territoire (propriétaires, gestionnaires, agriculteurs, habitants...) afin de voir s'ils sont prêts à mettre en œuvre un maximum d'aménagements favorisant la restauration du cycle naturel de l'eau. Dans le cadre de cette démarche, l'Université de Liège Gembloux Agro-Bio Tech, en plus de proposer les aménagements, a réalisé une modélisation hydrologique du territoire aménagé pour pouvoir quantifier l'efficacité des aménagements.

Rapport final de ModRec 2 :
Degré, Aurore; Di Maggio, Lisa; Guillaume, Benjamin et al., "Laboratoire Vesdre : vers des territoires d'innovation hydrologique - ModRec 2", 2026.
https://orbi.uliege.be/handle/2268/347675

Le projet, mené de janvier 2025 à juin 2026, a défini de petits bassins versants pilotes. Trois ont été retenus : deux à dominante rurale, à Herve et à Theux (principalement des prairies, voiries communales et zones d'habitat) et un bassin forestier, à Jalhay (composé principalement de forêts communales et domaniales, avec une faible proportion de forêts privées, ainsi que de sentiers forestiers, sans habitation).

Ce projet, subventionné par le SPW-ARNE-DCENN, a été mené par l'Université de Liège Gembloux Agro-Bio Tech (équipe de la professeure Aurore Degré, spécialisée en hydrologie), en collaboration avec le Contrat de Rivière Vesdre.

Le rôle du Contrat de Rivière était d'assurer le lien avec le terrain, de sensibiliser les acteurs et de les inviter à repenser la gestion de l'eau à leur niveau. L'ULiège était quant à elle chargée de réaliser la modélisation hydrologique des petits bassins versants, de proposer des aménagements et d'en analyser les effets.

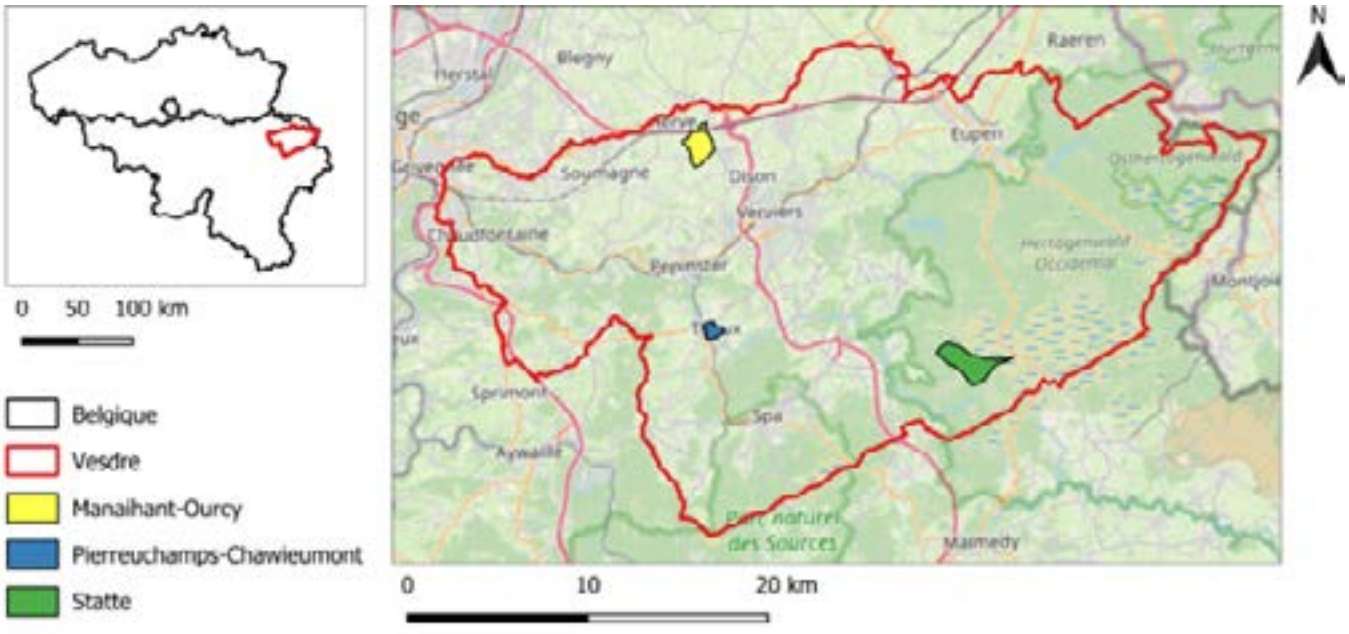
Dans le cadre de ModRec 2, nous avons souhaité impliquer l'ensemble des acteurs présents sur les zones contributives : les communes pour les voiries, les habitants pour les toitures et autres surfaces imperméabilisées, ainsi que les agriculteurs pour les prairies.

Manaihant-Ourcy à Herve : Concertation et modélisation

Les agriculteurs du territoire ont très bien accueilli la proposition de ce projet, (10 sur les 11 présents sur la zone). La commune s'est montrée également très réceptive au développement de ce projet sur son territoire, ce qui a été déterminant pour le bon fonctionnement du projet. Au total, 34 petits aménagements ont été retenus pour l'ensemble de la zone.

Les aménagements choisis par les agriculteurs sont : soit des aménagements qui ont une emprise minimale sur les prairies (par exemple : des aménagements en bordure de parcelle), soit des aménagements situés dans des zones peu productives. Les aménagements coupant les parcelles en deux ou proposant une réorganisation du parcellaire n'ont pas été retenus par les agriculteurs.

Plusieurs évènements ont également été organisés afin de sensibiliser les habitants du territoire à la gestion de l'eau de pluie à la parcelle, et nous avons travaillé avec la commune pour repenser la gestion de l'eau de pluie pour les voiries communales.



Localisation des Territoires d'Innovation Hydrologique : Manaihant-Ourcy, Pierreuchamps-Chawieumont et la Statte. (ULiège)

Atelier de sensibilisation des habitants de Manaihant-Ourcy



Les résultats des modélisations montrent que les prairies rendent déjà un très bon service en infiltrant efficacement l'eau de pluie. Les petits aménagements proposés viennent compléter ce rôle lors des pluies importantes, en prenant le relais lorsque la capacité d'infiltration des prairies est atteinte.
Dans le cas de Manaihant-Ourcy, la modélisation montre que les aménagements projetés pourraient réduire le pic de débit de 27 à 67 %, selon les événements pluvieux considérés.

Parmi les aménagements proposés figurent des ouvrages de plus grande ampleur, comme des zones de rétention aménagées dans le lit du petit cours d'eau traversant le territoire. Celles-ci permettent de stocker temporairement d'importants volumes d'eau lors de fortes pluies. Elles sont efficaces pour limiter les dégâts liés aux inondations, mais participent peu à la restauration du cycle naturel de l'eau.



Une ferme du bassin versant de Manaihant-Ourcy

Les autres aménagements, tels que les haies, les fossés végétalisés ou les noues agricoles, permettent quant à eux de favoriser l'infiltration, de ralentir les écoulements et de restaurer progressivement le fonctionnement naturel du cycle de l'eau.

Pierreuchamps-Chawieumont à Theux : concertation et modélisation

À Theux, nous sommes restés dans un scénario théorique, car nous avons rencontré des difficultés pour obtenir les coordonnées des propriétaires et des exploitants, ce qui a fortement retardé le projet. Par ailleurs, les agriculteurs rencontrés ont manifesté un intérêt relativement limité pour la démarche.

Pour le bassin versant de Pierreuchamps-Chawieumont, la modélisation a montré qu'il est essentiel de porter une attention particulière à l'emplacement des aménagements. Bien qu'ils favorisent l'infiltration et ralentissent les écoulements, ils peuvent également modifier les trajectoires de l'eau et orienter les écoulements vers des zones jusqu'alors peu exposées.



Exemple de fossé bordier dévié dans une mare à Jalhay

La Statte à Jalhay - Partie forestière

Le Département de la Nature et des Forêts a déjà prévu et réalisé différents aménagements destinés à ralentir l'écoulement des eaux de pluie vers l'aval, notamment en réorientant les fossés bordiers vers des mares tampons, des zones de dispersion ou des redents aménagés dans les fossés.

Dans le cadre de ModRec 2, l'objectif était d'évaluer l'impact de ces aménagements déjà programés, mais aussi d'aller plus loin en proposant de nouveaux dispositifs, notamment par la diversification des peuplements forestiers.

Bien que les résultats soient moins certains que dans les zones agricoles, ils montrent que, dans le scénario de l'ULiège, le débit à l'exutoire pourrait diminuer jusqu'à 40 % selon les épisodes pluvieux, et jusqu'à 50 % si des pratiques agissant sur le sol à long terme sont prises en compte (conversion des peuplements en forêts mixtes, améliorant notamment les propriétés physicochimiques du sol et sa capacité à retenir l'eau).

La modélisation montre que les aménagements sur le bassin de la Statte ne participent pas tant que ça à l'infiltration de l'eau de pluie, mais bien à sa redistribution et au ralentissement de l'écoulement vers l'aval. En effet, les sols de cette zone étant déjà fortement saturés en eau, ils sont vite « remplis » et ruissellent ainsi rapidement. Toutefois, en freinant cet écoulement, ces dispositifs permettent de limiter efficacement l'impact des inondations sur le bassin de la Vesdre.

Conclusion

S'il y a un enseignement majeur à retenir de ModRec 2, c'est qu'il est indispensable d'agir à l'échelle du bassin versant, c'est-à-dire sur l'ensemble du territoire qui contribue au ruissellement vers la Vesdre.

Cela passe notamment par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature. Concidérés individuellement, ces petits aménagements peu coûteux peuvent sembler modestes, mais leurs effets deviennent significatifs lorsqu'ils sont cumulés.

ModRec 2 a eu la chance d'être reconnu comme projet pilote et de bénéficier, à ce titre, d'un financement spécifique. En milieux agricole et forestier, il existe également des aides permettant de financer une grande partie des aménagements préconisés. Le principal défi réside toutefois dans la complexité des démarches administratives et dans le fait que leur mise en œuvre repose avant tout sur une démarche volontaire des exploitants agricoles et forestiers. Or, les territoires qui génèrent le ruissellement ne sont pas nécessairement ceux qui subissent les inondations, ce qui n'incite pas d'emblée les acteurs à s'impliquer concrètement.

Au regard de la sécheresse observée cet été, cette perception pourrait toutefois évoluer au cours des prochains mois et des prochaines années. En effet, les solutions fondées sur la nature promues dans ce projet présentent de nombreux co-bénéfices : au-delà de la lutte contre les inondations, elles favorisent l'infiltration de l'eau, contribuant ainsi à une meilleure disponibilité de la ressource en période de sécheresse, à la recharge des nappes phréatiques et à la réduction des températures grâce à la présence de la végétation.

En outre, si les surfaces agricoles ou forestières contribuent fortement au ruissellement, c'est avant tout parce qu'elles occupent une grande partie du territoire. Dans le Pays de Herve, les prairies permanentes constituent un type d'occupation du sol particulièrement favorable à l'infiltration de l'eau. Elles rendent déjà un service important en infiltrant naturellement une grande quantité d'eau mais elles pourraient en rendre davantage grâce à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.

Les zones agricoles et forestières doivent faire partie de la solution, mais elles ne peuvent pas être les seules contribuer. Les voiries, les bâtiments et les autres surfaces imperméabilisées génèrent un ruissellement presque total des précipitations qui y tombent. Il est donc indispensable de faire évoluer notre manière de concevoir les projets d'urbanisme afin d'y intégrer systématiquement la gestion des eaux pluviales.

Le projet met donc en évidence un autre constat : nous manquons encore d'une véritable culture de la gestion des eaux pluviales à l'échelle communale. Chaque création de quartier, réfection de voirie ou projet d'aménagement devrait devenir une opportunité d'améliorer la gestion de l'eau.

En définitive, une législation plus claire et plus ambitieuse en matière de gestion des eaux pluviales serait sans doute nécessaire. En attendant ces évolutions, les Contrats de Rivière, en collaboration avec les acteurs du territoire, poursuivront leurs efforts en développant d'autres territoires d'innovation hydrologique. L'objectif est de montrer concrètement ce qu'il est possible de réaliser et, à notre échelle, de contribuer à faire évoluer notre culture de l'eau, cette ressource précieuse qui, selon les circonstances, peut tomber en abondance… ou se faire désespérément rare.

Dans le cadre de ce projet, il reste désormais à mettre en œuvre les aménagements, qui seront suivis et monitorés par l'Université de Liège Gembloux Agro-Bio Tech. Ce suivi permettra de recueillir des données de terrain indispensables pour remettre en question ou confirmer l'efficacité des modèles hydrologiques.

Marie Heymans
Chargée de projet " ModRec 2 "
Contrat de Rivière Vesdre

Suivi des " Plans de Gestion du Risque d'Inondation "

Nous arrivons tout doucement au terme du cycle PGRI 2022-2027. Il est par conséquent désormais temps de réfléchir aux projets du cycle suivant, qui débutera en 2028.

Un cycle PGRI (Plan de Gestion du Risque d'Inondation) est une période durant laquelle les gestionnaires de cours d'eau (communes, provinces, SPW) et d'autres acteurs liés de près ou de loin à l'eau définissent et réalisent des projets afin d'améliorer la résilience de notre territoire face aux inondations.

Suite aux évènements de 2021, des fonds ont été débloqués par la Région Wallonne pour aider les communes à mettre en place des aménagements de lutte contre les inondations durant le cycle 2022-2027. Pour le cycle 2028-2033, aucun subside n'a été évoqué jusqu'à présent. Les différents travaux des communes pour réduire les dégâts dus aux inondations seront donc à priori réalisés sur fonds propres. Mais les communes du bassin de la Vesdre ne sont pas moins motivées pour autant !

Dans le cadre de la nouvelle convention « Résilience du territoire face aux inondations » (RésI) lancée en janvier 2026 (suite de la convention "Culture du Risque d'Inondation" - CURI), le Contrat de Rivière Vesdre a accompagné différentes communes dans leur réflexion quant aux nouveaux projets à mettre en place. Des réunions ont ainsi eu lieu avec les communes de Baelen, Spa, Trooz, Chaudfontaine, Limbourg, Beyne-Heusay et Jalhay. Au cours des discussions, de nombreuses idées particulièrement intéressantes ont été évoquées.

En septembre, lors du prochain Comité Technique par Sous-Bassin Hydrographique (CTSBH), un bilan sera établi sur les projets déjà réalisés et ceux proposés pour le prochain cycle, en vue d'évaluer la résilience globale du bassin de la Vesdre et la répartition des différents aménagements réalisés ou prévus. Cette table ronde permettra entre-autre de réaiguiller le choix des projets (si cela s'avère nécessaire) avant qu'ils ne soient validés par les collèges communaux et inscrits au cycle 2028-2033.



Une carte des projets clés de lutte contre les inondations

Si les projets novateurs qui ont été évoqués lors des concertations entre le CRV et les communes sont effectivement retenus, il y a de fortes chances pour que ceux-ci apparaissent sur la « Carte des projets clés de lutte contre les inondations ».

L'idée de cette carte, sur laquelle les Contrats de Rivière travaillent depuis un certain temps est née du constat frappant, un manque de communication entre les gestionnaires de cours d'eau et les citoyens.

Depuis 2021 (et même déjà bien avant pour plusieurs communes), de nombreux trvaux et projets ont été réalisés ou sont en cours pour réduire l'impact des inondations futures. Mais en l'absence de communication sur ceux-ci, les habitants pensent que rien ne se fait, ce qui renforce davantage le sentiment de délaissement et d'insécurité face au dérèglement climatique. Il était donc impératif d'améliorer cette communication.

C'est sur base d'une carte créée par la ville d'Eupen et regroupant tous les travaux de réparations initiés après les inondations de 2021 (*https://wiederaufbau.eupen.be*), que l'idée a germé : les Contrats de rivière, en collaboration avec le SPW ARNE, allaient mettre à disposition du grand public une carte sur laquelle les gestionnaires des cours d'eau pourraient encoder les projets (terminés ou non) qu' ils souhaiteraient mettre en avant

Le travail a donc été réparti de la façon suivante : tandis que les Contrats de Rivières définissaient l'apparence de la carte, ses fonctionalités et ce qui devait y figurer, le SPW essayait de concrétiser ces demandes. L'un des défis majeurs consistait à déterminer la façon dont les communes allaient pouvoir ajouter des projets sans que cela ne soit trop complexe et ne leur ajoute une charge de travail supplémentaire.

Très vite, après une mise en stand-by forcée due à l'attaque informatique dont a été victime le SPW, le projet a fait face à une autre difficulté : les outils cartographiques dont dispose le SPW sont destinés à des techniciens, et par conséquent ne semblent pas du tout adaptés à de la communication pour le grand public. Peu intuitive, la carte n'était pas facile à utiliser.

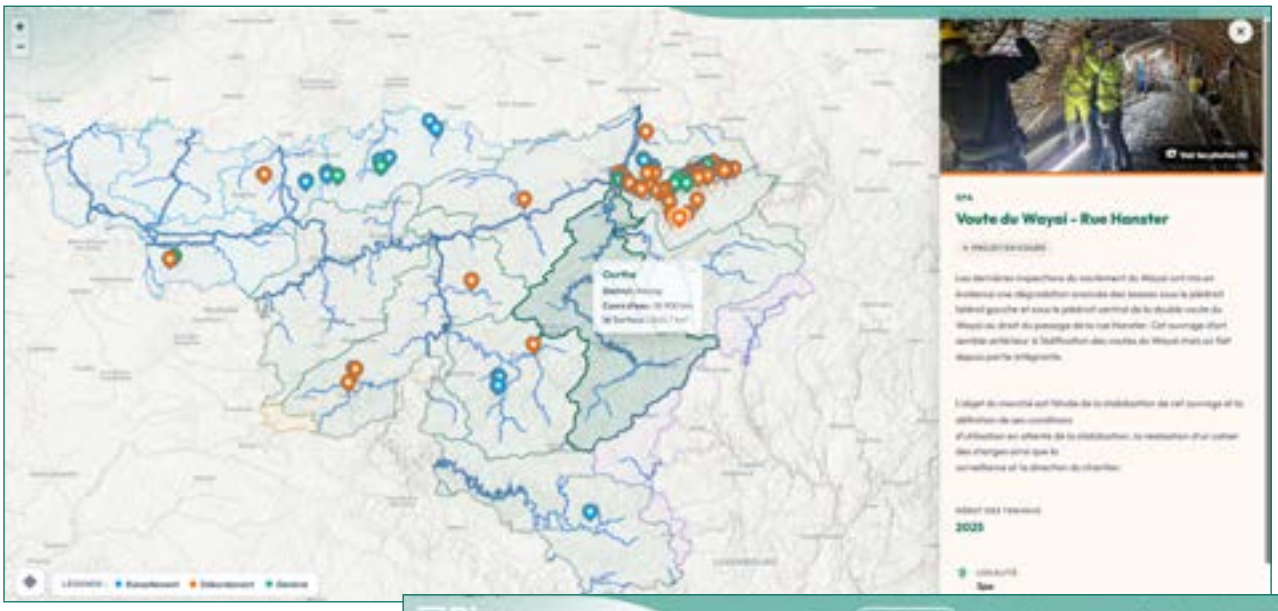
En parallèle de ce projet, le CRV était consulté par le cabinet de la Ministre Anne-Catherine Dalcq, pour la campagne **RIVES**. Nous vous en parlions dans l'InfoVesdre précédent : **RIVES** est une démarche collective menée à l'échelle du bassin de la Vesdre pour mieux faire face aux risques d'inondations, accompagner la reconstruction et faire évoluer les aménagements, du plateau à la vallée.

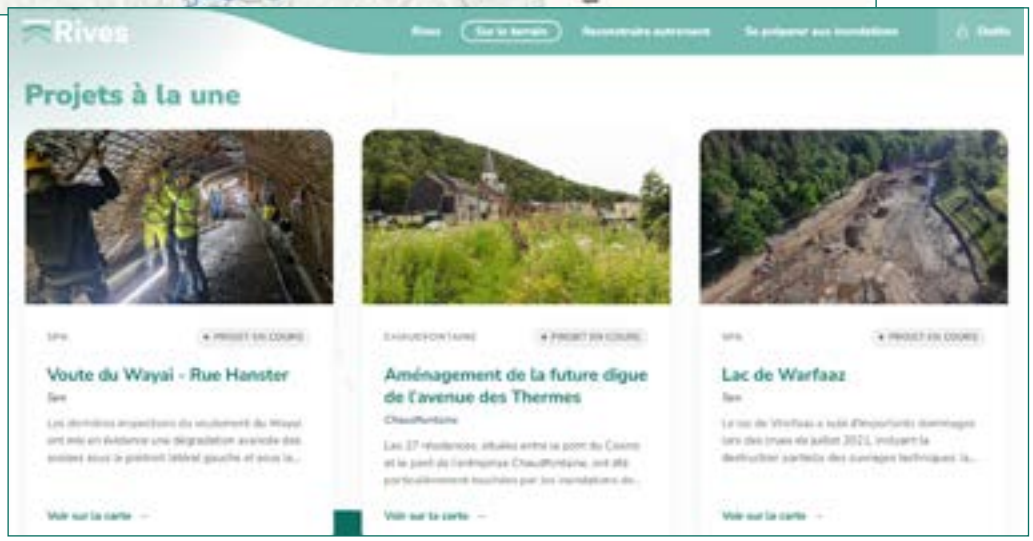
Dans le cadre de cette campagne, une carte des chantiers était aussi envisagée. C'est alors qu'est venu l'idée de combiner les deux projets, afin d'éviter toute redondance. Cela permettait d'une part au CRV de bénéficier d'un visuel soigné (réalisé par le bureau de communication engagé par le Cabinet), et d'autre part, au cabinet de bénéficier du travail déjà effectué par le Contrat de Rivière Vesdre, notamment la collecte et l'encodage des informations.

Cette collaboration fructueuse a permis d'aboutir à une carte non seulement ergonomique, mais aussi particulièrement esthétique. Celle-ci a été mise en ligne le 24 juin, lors du lancement de la campagne **RIVES**. Elle est disponible sur le site dédié (*https://rives.wallonie.be*), dans la section « Sur le terrain ».

Vous pouvez déjà y retrouver de nombreux projets en parcourant la carte avec votre souris. Ceux-ci sont répartis en 3 catégories distinctes : débordement, ruissellement, général. Lorsque vous cliquez sur l'un d'entre eux, une fiche s'ouvre, sur laquelle plusieurs informations sont visibles : nom du projet, description, maître d'œuvre, sous-bassin hydrographique, localité, état d'avancement, année de début des travaux, plusieurs photos et parfois une adresse de contact.

L'objectif de cette carte est dêtre constamment alimentée par de nouveaux projets. Nous vous invitons donc à la consulter régulièrement, afin de voir les derniers ajouts et l'avancement des projets déjà présents !





Rives
Du plateau à la vallée

La prévention des inondations, cela se passe aussi en forêt !
Hochwasserschutz findet auch im Wald statt !

Le cantonnement DNF de Verviers entreprend actuellement des travaux hydriques en tête de bassin versant de la Vesdre, en forêt domaniale de l'Hertogenwald occidental et en forêt communale de Jalhay.

Ces travaux contribuent au ralentissement de l'écoulement des eaux en forêt et à la lutte contre les inondations dans la vallée de la Vesdre. Les travaux ont lieu dans les bassins versants de plusieurs affluents forestiers de la Vesdre : Helle, Soor, Gileppe et Hoëgne. Ils répondent à des mesures envisagées dans le master plan « Vesdre » après les inondations de 2021.

Il s'agit principalement de la création de mares-tampon, de déviations de fossés bordiers de voiries forestières et de l'installation de zones de dispersion des eaux en forêt.

Les travaux ont débuté en décembre 2025. Jusqu'ici, une trentaine de déviations de drains ont été opérées et 44 mares-tampons ont été installées en forêt domaniale de l'Hertogenwald occidental. Le chantier va prochainement se poursuivre en forêt communale de Jalhay pour un total de 950 heures-machine.

Das Forstamt Verviers führt derzeit Hochwasserschutzmaßnahmen im oberen Teil des Einzugsbeckens der Weser durch. Betroffen sind der Staatswald West-Hertogenwald und der Gemeindewald von Jalhay.

Diese Arbeiten tragen dazu bei, den Wasserabfluss im Wald zu verlangsamen und Überschwemmungen im Wesertal zu vermeiden. Die Arbeiten finden in den Einzugsgebieten mehrerer Waldzuflüsse der Weser statt: Hill, Soor, Gileppe und Hoëgne. Sie entsprechen Maßnahmen, die im Masterplan „Weser" nach den Überschwemmungen von 2021 vorgeschlagen wurden.

Dabei geht es vor allem um die Anlage von Rückhaltebecken und Tümpeln, die Umleitung von Wegegräben und um die Schaffung von Versickerungsflächen im Wald.

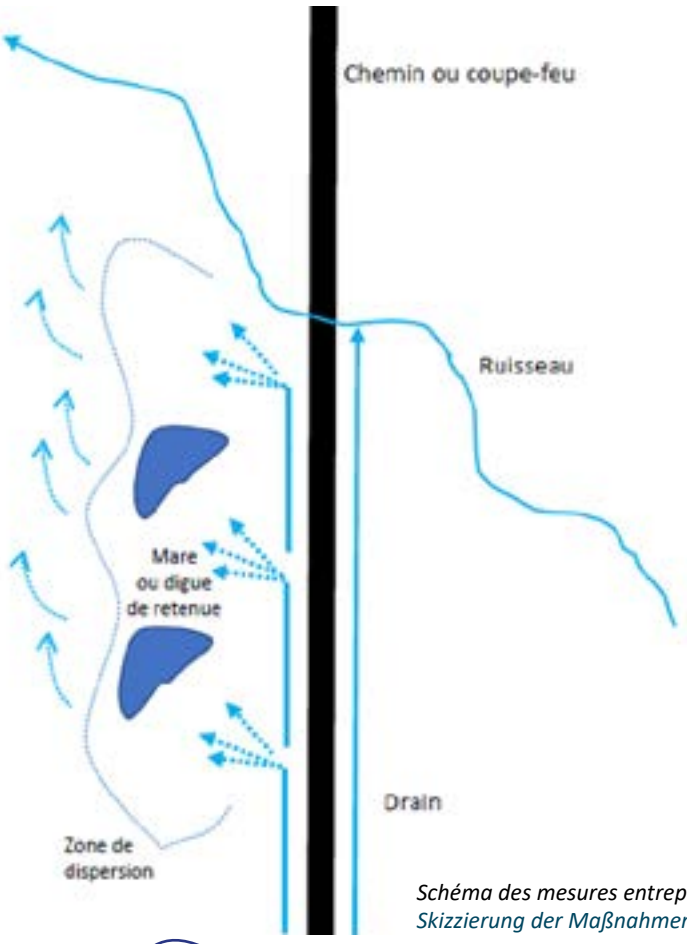




Schéma des mesures entreprises pour ralentir l'écoulement des eaux en forêt (à gauche).
Skizzierung der Maßnahmen zur Verlangsamung des Wasserablaufs im Wald (links).

Les zones humides ainsi créées apportent un plus à la biodiversité forestière (amphibiens, libellules, oiseaux aquatiques, plantes aquatiques). Les mesures de ralentissement de l'écoulement des eaux, par ailleurs explicitement prévues dans le nouveau plan d'aménagement forestier de l'Hertogenwald, ont également un effet positif en période de sécheresse en milieu forestier.

Die Arbeiten begannen im Dezember 2025. Bislang wurden im Hertogenwald etwa dreißig Grabenumleitungen vorgenommen und 44 Rückhaltebecken angelegt. Die Arbeiten werden in Kürze im Gemeindewald von Jalhay fortgesetzt und umfassen insgesamt 950 Maschinenstunden.



Décembre 2025 - déviation d'un fossé bordier de chemin forestier vers une mare-tampon près de Porfays, bassin versant de la Helle
Dezember 2025 - Ableitung eines Wegegrabens zu einem Rückhaltebecken bei Porfays, Einzugsgebiet der Hill

Ces travaux hydriques s'ajoutent aux pratiques forestières favorables à la conservation des eaux et appliquées depuis plusieurs décennies dans les forêts publiques gérées par le DNF : diversification des peuplements, couverture végétale permanente des sols et évolution graduelle vers des forêts de plus en plus mélangées et donc plus résilientes.

Die so geschaffenen Feuchtgebiete dienen auch der Artenvielfalt im Wald (Amphibien, Libellen, Wasservögel, Wasserpflanzen). Die Maßnahmen zur Verlangsamung des Wasserabflusses, die im Übrigen ausdrücklich im neuen Waldbewirtschaftungsplan für den Hertogenwald vorgesehen sind, wirken sich auch in Dürreperioden positiv auf das Waldökosystem aus.

Rappelons que les seuls fossés entretenus en milieu forestier sont ceux qui sont bordiers de voiries et de coupe-feux. Les anciens drains creusés en vue de la plantation de résineux ne sont plus entretenus depuis des décennies et donc volontairement rendus inopérants.

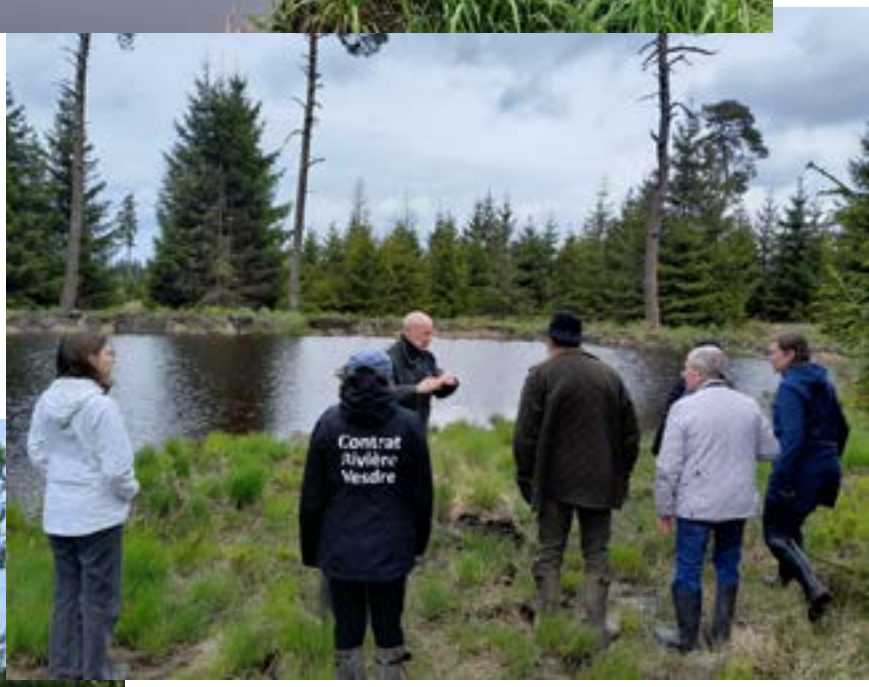
Différentes collaborations et échanges ont lieu autour de ce projet conçu et encadré par le DNF, cantonnement de Verviers: Natagriwal, cellule GISER, projet ModREC2 (Gembloux ABT- ULiège), Contrat Rivière Vesdre, Direction des Barrages-Réservoirs (DBR) du SPW MI, commune de Jalhay.



Juin 2026 - déviation d'un fossé bordier vers une zone de dispersion des eaux dans le bassin versant de la Soor.
Juni 2026 - Ableitung eines Wegegrabens zu einer Versickerungsfläche im Einzugsgebiet der Soor.



Mares-tampons remplies après un épisode pluvieux en juin 2026 (Porfays).
Gefüllte Rückhaltebecken nach ausgiebigen Regenfällen im Juni 2026 (Porfays).





Diese Maßnahmen ergänzen forstwirtschaftliche Praktiken, die seit mehreren Jahrzehnten von der Forstverwaltung in öffentlichen Wäldern angewendet werden und die ebenfalls dem Wasserschutz dienen: Diversifizierung der Bestände, dauerhafte Bodenbedeckung und schrittweiser Übergang zu widerstandsfähigeren Mischwäldern.

Es wird daran erinnert, dass im Wald ausschließlich Gräben unterhalten werden, die an Straßen und Schneisen angrenzen. Die alten Entwässerungsgräben, die zur Pflanzung von Fichtenbeständen angelegt wurden, werden seit Jahrzehnten nicht mehr gepflegt und daher bewusst neutralisiert.

Im Rahmen dieses vom Forstamt Verviers konzipierten und betreuten Projekts finden verschiedene Kooperationen und Austausche statt: Natagriwal, GISER-Arbeitsgruppe, ModREC2-Projekt (Gembloux ABT - ULiège), Flussvertrag Weser, Talsperrenverwaltung (DBR), Gemeinde Jalhay.



Visite d'une mare-tampon de 2021 dans le bassin versant de la Soor avce le Contrat de Rivière Vesdre le 19 mai 2026.
Mitglieder des Flussvertrags besuchen ein Rückhaltebecken von 2021 (Einzugsgebiet der Soor, 19. Mai 2026).



Avril 2026 - mare-tampon en bordure de voirie forestière dans le bassin versant de la Gileppe.
April 2026 - Rückhaltetümpel an einem Forstweg im Einzugsgebiet der Gileppe.

Wallonie environnement SPW

Yves Pieper
Chef de Cantonnement
Forstamtsleiter
DNF Verviers

Les agents constateurs environnementaux : les gardiens de nos communes

Chaque jour, sru le terrain, des femmes et des hommes veillent à la protection de notre environnement local : ce sont les **agents constatateurs communaux en matière d'environnement (ACCE)**. Leur mission est essenitelle à la préservation de nos espaces naturels, de la qualité de vie et de nos rivières.

Un métier au service du bien commun

Leur rôle ne se limite pas à constater : ils **cherchent, préviennent et sensibilisent**. En Wallonie, en tant qu'**agents de police judiciaire**, ils disposent de compétences équivalentes à celles des forces de l'ordre pour faire respecter le **Code de l'Environnement**.

Le **décret du 5 juin 2008**, relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions, ainsi qu'aux mesures de réparation en matière d'environnement, repose sur le principe du **pollueur-payeur**. Les infractions sont classées selon leur gravité, et les agents peuvent adresser un avertissement ou dresser un procès-verbal.

Sur le terrain : vigilance et défis

Leur journée débute par le traitement des signalements : demandes du citoyen, déchets, pollution… puis se poursuit **sur le terrain**, entre contrôles et vérifications.

La mission n'est pas toujours simple **: moyens limités, agressivité du public, sentiment d'isolement**. Certains citoyens peinent à respecter la réglementation ou attendent des agents plus qu'ils ne peuvent faire, ce qui peut créer tensions et incompréhensions.

> *« Nous travaillons très souvent seuls, face à des situations parfois délicates. Il arrive que nous subissions des pressions, voire des intimidations. »*

Pour les cours d'eau, les atteintes constatées sont variées : **dégradations de berges, rejets d'eaux usées, dépôts de tontes ou travaux non autorisés font partie des atteintes régulièrement constatées.** Malgré ces obstacles, les agents restent motivés par la conviction d'agir pour l'intérêt collectif et de préserver concrètement l'environnement.

Entre prévention et répression

Lorsqu'une infraction est constatée, l'agent adresser d'abord un **avertissement,** éventuellement assorti d'un **délai de régularisation**, afin de privilégier la prévention et le dialogue. Si la situation ne s'améliore pas, un **procès-verbal** doit être rédigé. Celui-ci peut mener à une **amende administrative** ou, dans les cas les plus graves, à des **poursuites judiciaires**.



Un métier à revaloriser

Les agents constatateurs sont unanimes : leur travail mérite **reconnaissance et soutien**.

« Il est essentiel de mettre un terme à l'impunité qui persiste encore trop souvent en matière d'infractions environnementales. »



Car derrière chaque rapport, chaque contrôle ou avertissement, c'est une **action concrète pour la protection de nos cours d'eau, de notre biodiversité et de notre cadre de vie**.



« Prenez soin de notre environnement, même avec de petits gestes : ils comptent vraiement et ont un impact sur la vie de la communauté. Transmettons cette conscience à nos enfants ! »



Sources :
• UVCW - Union des Villes et Communes de Wallonie : Formation des agents constatateurs
• Police fédérale belge - Les agents constatateurs environnementaux : www.police.be
• Questionnaire réalisé auprès de deux agents constatateurs du bassin hydrographique de la Meuse Aval (2025)

Un article du Contrat de Rivière Meuse-Aval

Agenda



Comité de Rivière

Mardi 22 septembre
Sprimont

Foire agricole Battice

Les Contrats de Rivière Vesdre et Amblève seront présents le vendredi 5 septembre lors de la journée dédiée aux écoles.



InfoVESDRE - Ed. resp.: Pierre Luxen, Président du Contrat de Rivière Vesdre
Rédaction : Cellule de Coordination du CRV (F. Hauregard, C. Willemarck, J. Stassart, C. Bao, M. Heymans, L. Baltus)
sauf autre mention
CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.
Tél. : 0470/48 53 18 - 0470/64 58 72 - 0470/64 58 71 - 0470/28 06 40 - 0471/90 41 96 - 0472/49 79 70
Mail : coordination@crvesdre.be - Facebook : contratrivierevesdre - Web : www.crvesdre.be

Le **Contrat** de **Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :